

Note

Date : Le 14 juin 2007

Destinataires : Membres de la collectivité de physique subatomique

Expéditeur : Samir Boughaba
Chef d'équipe – Physique, astronomie, appui aux ressources majeures

Objet : Projets en physique subatomique et Programme de suppléments
d'accélération à la découverte

Chers et chères membres,

Lors du concours de l'année 2007, une note a été soumise aux membres du Comité de sélection des subventions en physique subatomique (CSS 19). Dans ce document, le CRSNG a présenté un mécanisme permettant aux membres de collaborations appuyées par des subventions de projets d'être considérés en vue d'obtenir un appui financier du Programme de suppléments d'accélération à la découverte. Ce mécanisme est accompagné d'une nouvelle politique relative aux demandes de subvention à la découverte individuelles. Le mécanisme et la politique ont été appuyés par les membres du CSS.

Le mécanisme et la politique l'accompagnant sont présentés ci-dessous. Ils seront mis en place à compter du prochain concours (février 2008).

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos projets de recherche.

Cette note est disponible en anglais



Contexte

Le Programme de suppléments d'accélération à la découverte (SAD) a été établi afin de fournir en temps opportun d'importantes ressources supplémentaires à des chercheurs remarquables, qui ont un programme de recherche bien établi et se trouvent à un moment crucial de leur carrière où ils pourraient faire une percée importante ou en maximiser les retombées, mais qui en sont empêchés en raison d'un manque de fonds.

Les suppléments, d'une valeur totale de 120 000 \$ versés sur une période de trois ans, offriront aux titulaires des ressources supplémentaires pour soutenir la concurrence des meilleurs chercheurs au monde. Les suppléments peuvent être utilisés pour élargir le groupe de chercheurs du titulaire (c'est-à-dire pour recruter des étudiants, des stagiaires postdoctoraux et des techniciens), acheter ou obtenir du matériel spécialisé ou avoir accès à d'autres initiatives ou ressources qui maximiseraient les retombées de leur programme de recherche.

Seuls les candidats qui présentent des demandes de subvention à la découverte **individuelles** ou **de groupe** peuvent être mis en candidature à un supplément d'accélération à la découverte. S'il s'agit de subventions **de groupe**, les groupes seront évalués selon les mêmes critères que les chercheurs individuels. Ils recevront le même montant, soit 120 000 \$ sur une période de trois ans.

Les suppléments seront accordés à des candidats pour lesquels on a recommandé une augmentation considérable de leur subvention à la découverte au moment du renouvellement ou à des candidats qui reçoivent une subvention à la découverte pour la première fois et qui répondent aux objectifs du Programme de SAD.

Projets en physique subatomique et Programme de suppléments d'accélération à la découverte

La majorité des projets auxquels travaillent les chercheurs en physique subatomique (PSA) au Canada s'inscrivent dans le cadre de collaborations appuyées par des subventions de projets. Même si la durée habituelle des subventions de projets est de trois ans, les projets en PSA s'échelonnent en général sur plus de 20 ans, de la planification du projet à la fin des expériences. Les activités de recherche effectuées dans le cadre de tels projets ne sont pas à court terme; en fait, on peut les considérer comme des programmes de recherche individuels menés dans le cadre de projets à long terme axés sur la découverte.

Les suppléments d'accélération à la découverte visent à appuyer des chercheurs individuels. De plus, ils seront accordés selon la recommandation d'un comité interdisciplinaire en sciences naturelles chargé d'évaluer les candidatures de chercheurs individuels de diverses disciplines. Il n'est donc pas possible d'inclure les subventions de projets dans ce processus. L'apport des chercheurs individuels est dilué lorsqu'il est considéré dans l'ensemble des demandes de subvention de projet. Il serait ainsi très difficile d'évaluer le programme des chercheurs individuels et leurs capacités en vue d'effectuer une percée importante s'ils devaient bénéficier d'un appui financier supplémentaire.



Processus pour les subventions de projets en physique subatomique

Nous présentons ci-dessous le mécanisme qui permettra aux chercheurs individuels participant à des collaborations d'être considérés en vue d'obtenir un appui financier du Programme de SAD. Ce mécanisme sera mis en œuvre à compter du concours de 2008.

1- Au moment de présenter une demande de subvention de projet ou de renouvellement d'une subvention de projet, les groupes de chercheurs participant à tout projet de collaboration pourraient indiquer le nom d'un de leurs membres afin qu'il soit considéré par le CSS pour le Programme de SAD avec toutes les autres demandes individuelles de subventions.

2- Pour tout projet de collaboration, le chercheur désigné dans la demande présenterait une demande de subvention à la découverte individuelle liée au même projet de collaboration. La demande de subvention à la découverte individuelle du chercheur désigné porterait sur les mêmes activités que celles qu'il mènerait si elles avaient été incluses dans la demande de subvention de projet. La durée de la subvention à la découverte individuelle présentée par le chercheur désigné sera la même que celle de la subvention de projet. La demande de subvention à la découverte individuelle doit fournir une description détaillée des activités du chercheur et des besoins financiers qui s'y rattachent. Le chercheur désigné ne doit pas être inclus dans la demande de subvention de projet et, par conséquent, aucun appui financier pour les activités du chercheur désigné ne doit être demandé dans la demande de subvention de projet.

3- Le CSS évaluera la demande de subvention à la découverte individuelle du chercheur désigné au moment de l'examen de la demande de subvention de projet de collaboration. Comme pour toute autre demande de subvention individuelle, la demande de subvention à la découverte du chercheur désigné sera évaluée en fonction des quatre mêmes critères de sélection : i) l'excellence du chercheur sur le plan des sciences ou du génie; (ii) le mérite de la proposition; (iii) la contribution à la formation de personnel hautement qualifié; et (iv) le besoin de fonds.

4- Le CSS déterminera les demandes qui feront l'objet d'une recommandation d'octroi d'un SAD parmi toutes les demandes de subventions à la découverte individuelles et de groupe.

En plus de ce mécanisme, les chercheurs qui participent à un projet de collaboration ne pourront pas présenter une demande de subvention individuelle pour appuyer leurs activités liées au projet de collaboration, sauf dans les cas suivants.

- Lorsqu'un chercheur se joint à un groupe participant à un projet de collaboration au cours d'une année pendant laquelle le groupe ne présente pas de demande de renouvellement de la subvention de projet. Il s'agit d'une subvention de transition qui vise à appuyer les chercheurs individuels jusqu'à la présentation de la prochaine demande de subvention de projet de leur groupe.
- Lorsqu'un chercheur est désigné par le groupe du projet de collaboration auquel il participe dans le but d'être considéré pour le Programme de SAD.



NSERC
CRSNG

Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation

Le groupe d'un projet de collaboration pourrait désigner un groupe de chercheurs au lieu d'un chercheur individuel. Dans ce cas, le groupe de chercheurs devrait présenter une demande de subvention à la découverte de groupe afin que sa candidature à un SAD soit évaluée par le CSS. Veuillez noter que les demandes de subventions à la découverte de groupe seront évaluées selon les mêmes critères que celles des chercheurs individuels en ce qui concerne l'octroi d'un SAD. Les groupes auxquels un SAD sera octroyé recevront le même montant que les chercheurs ayant présenté une demande de subvention à la découverte individuelle, soit 120 000 \$ sur une période de trois ans.
